

AFFAIRE N° 18 - Acquisition d'un terrain de 313 m2 sis 14 rue
Poivre, appartenant à Madame Veuve JULIENNE Julius, en vue de
l'extension du Jardin de l'Etat

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

En vue de l'extension du Jardin de l'Etat, prévue au
Plan d'Urbanisme, la Commune envisage l'acquisition d'un terrain
de 313 m2 situé 14 rue Poivre, appartenant à Madame Veuve
JULIENNE Julius.

Un accord est intervenu avec la propriétaire sur le prix de
93 900 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien
vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à
verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense, subventionnée à 20 % par le Ministère de l'Environ-
nement et du Cadre de Vie, sera inscrite au chapitre 908 article
210 du budget communal et prélevée sur un emprunt à contracter
auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le
rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Dans les projets d'urbanisme, la rue Poivre
doit être supprimée ; le Jardin de l'Etat devant englober le
triangle composé par les rues Poivre, Malartic et Bertin.

Dr GERARD - Combien de terrains reste-t-il ?

LE MAIRE - 5 terrains.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question
aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

* * *